

# BOULEURS Infos

Journal d'informations Municipales

Année 2024, N° 99

Septembre 2024



## Editorial

Après des vacances d'été qui ont semblé passer très vite, c'est enfin le moment de la rentrée scolaire : pour les tout-petits, moment de stress mais pour les plus grands, la rentrée est un moment joyeux de retrouvailles avec ses camarades. Gageons que les Jeux Olympiques et Paralympiques donneront envie à de nombreux enfants de s'inscrire dans un club sportif. L'esprit de compétition nous pousse depuis toujours à nous dépasser : « plus haut, plus vite, plus fort - ensemble ».

Monique BOURDIER

## Les journées européennes du Patrimoine

les 21 et 22 septembre

Venez découvrir ou redécouvrir le patrimoine de Bouleurs en vous promenant dans le village; lors de ces deux jours, notre église sera ouverte au public de 14h à 18h dans laquelle vous sera présenté une exposition de peintures réalisées par les artistes de l'association « Essaim d'Artistes », qui propose depuis des années ses cours pour enfants et adultes, ainsi que la présentation de notre chemin de croix réédité au complet et dans son nouvel écrin.

### Un Escape Game en famille

Le dimanche, il vous sera proposé de traverser notre héritage patrimonial sous forme d'Escape Game, munis d'une tablette par famille et encadré par une équipe d'expert.

Attention les places sont limitées, ne tardez pas à vous inscrire en ligne sur notre site internet au plus vite.

**LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE**

Samedi 21 septembre 2024  
Dimanche 22 septembre 2024

**PROGRAMME**

22 SEPTEMBRE de 14h à 16h  
**ESCAPE GAME**  
A TRAVERS NOTRE HERITAGE  
\*Places limitées  
INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET :  
[WWW.BOULEURS.FR](http://WWW.BOULEURS.FR)

21 ET 22 SEPTEMBRE de 14h à 18h  
**EXPOSITION PEINTURE**  
DANS NOTRE EGLISE  
Association  
"Essaim d'artistes"

## La loi 3 DS impose à toutes les communes des adresses précises

La loi 3 DS : « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification »

Depuis la loi du 21 février 2022, loi dite « 3 DS », et son article 169, les communes ont l'obligation de numérotter et dénommer les voies. ces informations, doivent venir alimenter la Base Adresse Nationale, le référentiel unique de l'adresse en France. **Cette obligation est effective pour les communes de moins de 2 000 habitants et s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024.** Notre commune est relancée par l'Etat.

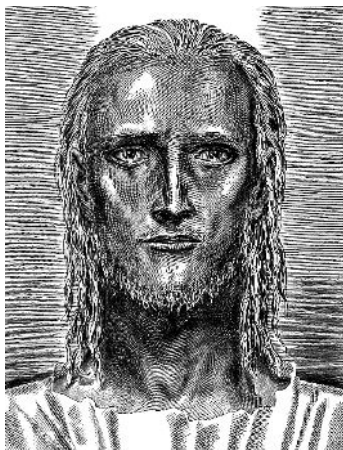
(Suite page 2)

## Le chemin de croix dans l'église

L'église de Bouleurs expose depuis les années 1950 un travail d'artiste absolument remarquable : une série de 14 tableaux représentant le Chemin de Croix. Cette série a été tirée des planches gravées sur cuivre en 1951 et exposées en l'église Saint Pierre de Besançon. Le diocèse de Meaux avait alors fait don d'une série complète à l'église de Bouleurs.

Plusieurs tableaux ont été détruits par l'humidité des murs. L'architecte du Patrimoine, qui contribue depuis 2010 à la restauration de notre église en avait souligné la qualité et l'intérêt.

L'artiste est Albert DECARIS (1901-1988) connu sous le nom de « Moine Graveur » : Président de l'Académie des Beaux-Arts, Peintre officiel de la Marine, Prix de Rome, fut le maître graveur



français du XXème siècle renommé pour sa virtuosité. Il suffit de voir les milliers de coups de burin dans le cuivre nécessaire pour exprimer le relief et d'infinis détails.

Depuis les travaux d'assainissement du mur réalisés en 2021 & 2022, la commune voulait restaurer ces tableaux. Jacques Piedeloup, bénévole référent au diocèse de Meaux, ex-Vice-Président du Tourisme et de la Culture du Pays Créçois, a fait des recherches et trouvé à Besançon un exemplaire de la série complète.



La commune vient de faire imprimer sur « alu dibond » et encadrer tous ces tableaux pour que cette œuvre perdure et puisse être admirée pendant longtemps.

Ils seront exposés à l'occasion des journées du Patrimoine.

## Modification de l'adressage (suite)

*(Suite de la page 1)*

La transformation du POS en PLU en 2014 a entraîné beaucoup de divisions d'une part et le hameau de Sarcy s'est développé avec un seul nom de rue.. En 2020, l'INSEE, lors du recensement, avait pointé du doigt des secteurs manquant de cohérence en termes de dénomination et de numérotage. En 2021 la Commune a donc commandé un audit à LA POSTE sur ce sujet. Le bilan était inquiétant.

*Un adressage très précis évite les problèmes de livraisons, d'intervention des services de secours, et de création des réseaux comme pour l'installation de la fibre, qui s'est faite à partir des adresses enregistrées à l'INSEE, base de données également des G.P.S.*

La commune a donc revu toute la numérotation. Consciente qu'il est délicat de changer d'adresses auprès des administrations et services publics, les modifications que le conseil municipal doit approuver ont été réduites au minimum nécessaire après avis du Service du Cadastre et de LA POSTE qui doivent valider nos propositions.

La POSTE préconise de **changer les noms de rue qui sont identiques** dans plusieurs communes, d'éviter les noms très proches *Route de Sarcy et rue de Sarcy par exemple* et de limiter les extensions : bis, ter, quater.....

Pour les noms de rue : de **pas utiliser un nom déjà attribué dans de nombreuses communes.**

## Les secteurs sur lesquels il est impératif d'intervenir

### Le hameau de Sarcy

Deux systèmes de numérotation cohabitent : le système classique de numérotage pour la « rue du hameau de Sarcy » et le système métrique pour « le chemin de Sarcy à Coulommes ».

Aucun nom n'avait été donné à la petite rue qui mène aux serres. Il n'y avait qu'une maison, puis une 2<sup>ème</sup> quand le terrain de l'angle a été divisé. C'est ainsi que la maison tout en haut de la petite rue a le N° 11 rue de Sarcy et celle en face un peu plus bas a le numéro 13 B. Aujourd'hui 3 nouvelles maisons se sont ajoutées : un nom de rue s'impose. Nom envisagé : « ruelle de Melvin ».

Tant le service du Cadastre que LA POSTE préconisent de conserver le système métrique pour la partie entre le carrefour et Coulommes car il y a très peu d'habitations. Par contre il faut absolument que les propriétaires indiquent les noms de voies enregistrées au cadastre :

Exemple : ne pas mettre « rue de Sarcy » mais « xxx Chemin de Sarcy à Coulommes » (*appellation au cadastre*) ou bien choisir un autre nom sans le mot « chemin » qui donne une image différente de la réalité.

### Le hameau de Montpichet

- C'est le hameau qui a subi le plus de divisions : Entre le N°70 et le N°84
- Quelques incohérences entre les N° 16 et 26
- Un secteur qui est appelé à évoluer entre les N° 29 et 37 en raison de l'arrêt d'une exploitation agricole

### Le chemin de Rebais

Nous avons une extension du N°1 avec bis, ter et Quater de part et d'autre du carrefour.. Nous ne pouvons pas valider des adresses avec une telle anomalie. La commune a donc proposé un nom pour la partie du chemin de Rebais qui va en direction de Montpichet (*en s'inspirant du lieu-dit*) et en conservant la numérotation du côté qui va vers Férolles.

### Autres secteurs

- ◆ Pour la rue de Crécy, il suffit que chacun ajoute le nom du lieu-dit « Mont Bercy » dans son adresse.
- ◆ Nous n'avons pas prévu de changer de nom la rue de l'église ni de modifier la rue de la République.

Reste à étudier les **adresses hors agglomération** pour les habitats mobiles : route de Férolles, route de Coulommes, chemin des Mézières, la Hutte etc... La Poste demande l'adoption du système métrique car nous avons l'obligation de donner des adresses précises.

Tout cela sera débattu en Conseil Municipal et fera l'objet d'une délibération pour être pris en compte par le Cadastre

### La zone 1 AU

L'urbanisation de la zone 1 AU, au centre du village, nécessite aussi l'instauration de nouveaux noms de rue.

L'extension du chemin des Fossés jusqu'à la rue du Mont nécessitera de **renommer la rue entière** plutôt que de mettre un autre nom pour la partie entre le chemin d'exploitation et la rue du Mont. Il vaudrait mieux avoir deux axes transversaux bien identifiés.

Le chemin d'exploitation N° 19 entre ces deux axes devra aussi être nommé ainsi que les deux descentes en impasse dans les deux secteurs de lotissements pour faciliter les interventions des secours et des livraisons.

Les noms envisagés auront un lien avec l'histoire de Bouleurs, comme un artiste, un personnage méritant, ou qui a fait un leg à la commune.... Ou s'inspireront des lieux-dits ; avec comme contrainte de ne pas utiliser un nom déjà attribué dans de nombreuses communes.

## La rentrée scolaire

### Fermeture d'une classe maternelle

Dès le mois de janvier 2024, les effectifs annoncés en maternelle (52 élèves) ne permettaient pas à l'Éducation Nationale de maintenir 3 classes. La commune a donc été avertie d'une fermeture définitive (*c'est-à-dire qui n'est pas à confirmer à la rentrée*).



Lors du vote de son budget, la commune a maintenu les salaires de deux ATSEM, soit une par classe : sachez que l'obligation pour la commune est d'une ATSEM par école. Pour l'année écoulée nous avions 3 Atsem le matin, 3 Atsem les lundi et vendredi et 2 Atsem les mardi et jeudi en répartissant les heures entre 4 animatrices.

*La commune a, depuis des années, fait un effort financier important pour l'école maternelle.*

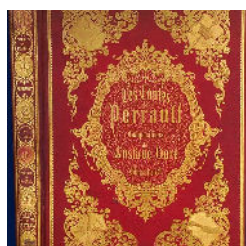
A la rentrée nous conservons les deux ATSEM titulaires auxquelles s'ajoute une animatrice qui assurera tous les après-midis, soit une ATSEM par classe.

### Pause Méridienne

La commune maintient l'animation « Flag » comme l'année scolaire passée malgré un coût de 10 800 € pour les 36 semaines.

**En complément, la commune souhaite développer 2 activités** sur ce temps de pause :

- des **séances de lecture** de contes ou histoires auprès des enfants après la cantine, notamment les plus petits, **en faisant appel à des béné-**



voles "retraités" ... ce qui représenterait un temps de relaxation pour les enfants.

⇒ une **initiation au jeu d'échecs** : si possible en trouvant un bénévole ou sinon en finançant un intervenant.



**Recherchons retraités bénévoles pour consacrer 1 H pour des activités ludiques**  
**Pendant le temps de cantine**  
**UNE OU DEUX FOIS PAR SEMAINE**  
**Pour les enfants de l'école**  
**Contactez la Mairie**

### Le métier d'animatrice d'ALSH

Ce métier fait partie des métiers avec contraintes d'horaires comme dans le commerce, par exemple, où le temps de travail peut être entrecoupé.

Nous pouvons donc remercier les personnes qui acceptent de travailler pour les temps périscolaires, matin, midi et fin d'après-midi.

Dans la mesure du possible, et *selon les nécessités de service*, la commune essaie de proposer des plages horaires plus continues.

*La fonction d'ATSEM comporte du temps de ménage (puisque 35 h / semaine et 26 h seulement de temps scolaire); cependant, pour conserver auprès des enfants du personnel qualifié, véritable repère pour les petits, le ménage a été confié à une entreprise extérieure.*



(Suite page 5)

## Vitesse à Montpichet



Les contrôles de vitesse de la gendarmerie sont de nouveau plus nombreux. Un relâchement dans la vitesse a été constaté en août.

Si le 2 juillet nous pouvions constater **3** véhicules roulant entre **101 et 110 km/h**, le 1<sup>er</sup> août ils étaient **7** dont 3 roulant à **126 / 138 et 157 km/h !!**

⇒ 8.95 % des véhicules roulent entre 70 et 100 km/h

⇒ Seulement 43.63 % des véhicules roulent à  $\leq 50$  km/h

Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental 77 pour faire des aménagements pérennes pour réduire la vitesse dans Montpichet. La direction des routes et

l'Agence Routière Territoriale se sont déplacées le 15 mai pour appréhender la situation avec le contexte et ont fait un rapport avec des propositions.

La commune a ensuite fait faire des devis et le Conseil Municipal a délibéré.

La décision est attendue pour Novembre mais nous avons demandé une dérogation pour commencer des travaux avant la notification.

**On roule à 50  
km/h en  
agglomération**

## La rentrée scolaire (suite)

(Suite de la page 4)

### Ouverture de l'ALSH pendant les petites vacances

Afin que les familles puissent s'organiser la commune annonce qu'un accueil de loisirs sans hébergement aura lieu chaque 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de la Toussaint, Février et Printemps ainsi que la pérennisation des deux semaines de Juillet.

Jusqu'à présent, les animatrices étant embauchées sur des contrats uniquement pour les semaines scolaires, pendant les vacances nous faisons appel aux volontaires qui n'avaient pas d'obligation d'accepter.

L'ouverture d'un ALSH complet à l'année nécessite en premier lieu des effectifs conséquents pour faire des groupes suffisants par tranche d'âge, ce que nous n'avons jamais pu avoir. *Cet été, par exemple, nous*

*n'avions que 16 maternelles et 14 élémentaires du CP au CM<sup>2</sup>.*

Ensuite il faut du personnel d'encadrement (directeur/rice et adjoint) pour se relayer, la durée hebdomadaire d'accueil étant supérieure à 35H.

Ce personnel d'encadrement est plutôt candidat dans des grandes villes, ce qui explique que nous avons dû faire monter en compétence une de nos animatrices pour en faire notre responsable il y a quelques années.

### La cantine gratuite : est-ce possible ?

Le prix de la cantine ne comprend pas seulement le coût de la nourriture, mais tous les frais liés au service et en tout premier lieu les salaires du personnel qui prépare, sert, surveille, nettoie, les contrats de maintenance du matériel et le coût de l'énergie.

Pour l'année 2023 le déficit du service (plus de 50 000 €) est assumé par le budget communal, donc payé par tous et principalement par ceux qui n'ont aucun enfant à l'école. La gratuité n'existe pas. Il y a toujours quelqu'un qui paye.

## L'entretien de la commune

L'alternance de pluie et de soleil a favorisé particulièrement la pousse des mauvaises herbes et les besoins d'intervention sans pouvoir utiliser de produits phytosanitaires. C'est aussi la période des vacances pour nos deux employés seulement. Pour répondre au besoin, la commune a embauché 3 personnes pour l'été.

**A noter pour le bourg :** en raison du stationnement des véhicules et des projections potentielles de gravillons, le personnel a interdiction de couper les mauvaises herbes le long des façades.

Avec un budget très limité, la commune a ajouté un peu de couleur et de plantations sur la Place du Monument aux morts. Les pots ont été installés de sorte d'empêcher tout stationnement en préservant l'accès au garage de la Mairie.

Deux parkings publics ont été créés à proximité.

### Rappel : l'arrêté municipal N° 62/2017 est toujours en vigueur pour l'entretien des trottoirs

(consultable sur le site de la Mairie rubrique Publications).

Il appartient à chaque propriétaire ou locataire d'entretenir le trottoir au droit de la façade ou clôture de sa propriété.



## L'entretien du rû Bouton

Notre rû Bouton a été pris en compte par le SMAGE des 2 MORIN.

C'est le Syndicat intercommunal qui définit les travaux à faire en lien avec la Police de l'Eau et missionne une entreprise.

Nous avons eu leur première intervention fin août.

La commune, bien que n'ayant plus la compétence avait fait nettoyer par les agents communaux début juillet pour prévenir une inondation. **Cela a sans doute limité la montée des eaux la semaine suivante.** Il appartient à chaque riverain d'entretenir leur talus.



Plus le rû est nettoyé, plus il peut stocker de l'eau en cas de gros orages

## Cimetière et Columbarium

Il y a quelques mois la commune a fait poser des repères par un cabinet de géomètres pour délimiter les futures concessions. L'entretien de cet espace ne peut donc plus se faire avec une tondeuse mais plus délicatement.

Les concessions vont suivre les tracés des allées : il y a eu à l'origine une volonté de ne rien faire de rectiligne et de préserver les plus beaux arbres. Dans les espaces plus réduits, parmi les concessions traditionnelles, seules des cavurnes avec monuments seront acceptées (modèle suggéré ci-contre mais non contractuel).

Les concessions sont attribuées dans l'ordre successivement. L'espace sera utilisé au maximum. Ce n'est que lorsque les concessions accessibles par les allées existantes seront occupées que nous créerons une nouvelle allée pour desservir 6 concessions. Tous les diamètres des troncs d'arbres ont été calculés pour réaliser tous les emplacements en les conservant. Les cavurnes avec une simple dalle sont regroupées dans la partie columbarium.

La commune a commandé un nouveau columbarium de 6 cases et 6 cavurnes munies de simples dalles en granit qui pourront être gravées.



**Retrouvez-nous sur le Web**  
**www.bouleurs.fr**

Adresse 24 rue de l'église 77580 Bouleurs

☎ : 01 64 63 84 14

@ : accueil@bouleurs.fr

mairiedebouleurs@wanadoo.fr

suivez-nous sur Facebook et Instagram

« j'aime Bouleurs »

**La mairie est ouverte : tous les matins**

9H à 12H du lundi au samedi et

les vendredis de 14 H à 18H

## La fête de la musique

Elle a eu lieu au citystade en raison de la pluie. Des bancs et tables avaient été mis autour du terrain pour profiter d'un abri.

Un premier groupe a mis de l'ambiance, dès 18h00 : **Les P'tites Casseroles** (ensemble choral) avec des chansons que tout le monde connaît et incitant les spectateurs à danser.

Puis successivement des groupes que vous aviez aimés l'an dernier :

- Urban Zik (groupe Rock) — 19h/20h
- PALCRIDJ (groupe) — 20h/21h
- Noy Zee (Groupe Rock) à partir de 21h00



Pour être informé directement **par sms** des actualités de la commune, des informations pratiques, boîte à idées, : téléchargez l'Application gratuite sur

Play store.



Un grand merci à tous ces groupes !!!



Le Bar du Vieux Lavoir avait organisé un stand pour être au plus près des consommateurs. Merci à lui d'avoir accepté.

Deux Food-trucks proposaient pizzas, crêpes succulentes salées et sucrées qui ont remporté un franc succès.

Nous avons reçu à temps l'extension du podium qui sera le bienvenu pour la prochaine fête de l'école et ses chorégraphies XXL.

